

**MAIRIE  
DE  
LES HAIES  
69420**

**ARRETE N° 08-2016**

-----  
Tél. : 04.74.56.89.99  
Fax : 04.74.56.89.90

**Objet : Arrêté municipal portant réglementation de la circulation par l'implantation d'un panneau de signalisation STOP, à l'intersection de la rue des Champs Blancs et de la route de la Sainty.**

Le Maire de la Commune de **LES HAIES 69**,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2211 et suivants, L.2212 et suivants, L.2213 et suivants ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu le Code de la route et notamment l'article R.411-7 ;

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5 ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité communale de prendre des mesures afin d'assurer la sécurité des usagers ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de mettre en place un panneau STOP à l'intersection de la Rue des Champs Blancs et la route de la Sainty ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Afin d'assurer la sécurité des usagers, un panneau STOP avec signalisation horizontale et vertical sera mis en place, à l'intersection de la rue des Champs Blancs et de la route de la Sainty.

**Article 2** : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 3<sup>ème</sup> partie, interdiction et régime de priorité) sera mise en place par les Services techniques Municipaux.

**Article 3** : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

**Article 4** : les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

**Article 5** : les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Préfet, délégué pour la police, Direction de la Réglementation 2<sup>ème</sup> Bureau
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'AMPUIS
- M. le Chef du Centre de secours de CONDRIEU

Fait à LES HAIES, le 01 septembre 2016

Le Maire,  
Laurence LEMAITRE

